

Les infirmières du Québec et d'Haïti s'unissent pour la valorisation du travail infirmier

Le 12 juillet dernier, Régine Laurent, présidente de la FIQ, et Rose-Bello Bernard, porte-parole du Syndicat du personnel infirmier (SPI), rencontraient Son Excellence Monsieur Frantz Liautaud, Ambassadeur d'Haïti au Canada, afin que ce dernier intervienne auprès du Parlement haïtien pour qu'il ratifie la Convention 149. Cette convention vise une reconnaissance du travail infirmier et une amélioration des conditions de travail. La Fédération est fière de soutenir le SPI dans ses revendications et a bon espoir que l'appui de S.E. Monsieur Liautaud aux infirmières haïtiennes contribuera à la valorisation de leur profession et à l'amélioration de leurs conditions de travail.



De gauche à droite : Régine Laurent, présidente de la FIQ, S.E. Frantz Liautaud, Ambassadeur d'Haïti au Canada, et Rose-Bello Bernard, porte-parole du SPI.

Lire le communiqué sur le site Web de la Fédération sous l'onglet « Salle de presse ».

Blogue de la présidente « Quand on joue avec le feu »

Ne manquez pas de lire et de réagir au tout dernier blogue de la présidente portant sur la stratégie risquée du gouvernement Charest. Le blogue de la présidente est accessible depuis la page d'accueil du site Internet de la FIQ.



Blogue de la présidente

Des représentantes de la FIQ élues au conseil d'administration de la FFQ

Deux militantes et salariées de la FIQ, Martine Éloy et Iman Mawassi, siégeront au Conseil d'administration 2012-2013 de la Fédération des femmes du Québec (FFQ). Elles ont été élues en juin dernier respectivement aux postes de Secrétaire et de Représentante, femmes démunies économiquement ou subissant une double discrimination. Félicitations!

Plaintes en vertu du congé de paternité prévu au décret 2006-2010

La FIQ tient à informer ses membres que des plaintes individuelles ont été déposées par certains membres à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ) concernant ce congé. Ceux-ci allèguent qu'ils ont fait l'objet d'une discrimination basée sur l'état civil dans le traitement des indemnités de leur congé de paternité. Le décret, qui tenait lieu de convention collective, prévoyait que les pères adoptifs aient droit à leur salaire de base pendant dix semaines de congés contrairement aux montants prévus au Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour les pères biologiques qui, eux, avaient droit à cinq semaines uniquement. Le texte de la nouvelle convention a été modifié lors de la dernière négociation afin de remédier à cette situation.

La Commission a décidé de transférer certains dossiers en enquête. Si vous êtes visé par cette situation, il vous est possible de faire valoir vos droits en déposant une plainte à la CDPDJ. Le recours pouvant être exercé en est un de nature individuelle et doit être entrepris dans les deux ans de la prise du congé de paternité. Pour plus d'information, communiquez avec votre équipe syndicale locale.

Période estivale

Prenez note que la prochaine édition du FIQ Express sera mise en ligne le 15 août. À partir du mois de septembre, la publication reprendra sa parution tous les deux mercredis.

Passez un bel été!

Document produit par le SISF sur les régimes de retraite

Diffusion retardée à l'automne



Dans le dernier numéro du FIQ en Action (Vol 25, No 2, Juin 2012), il était mentionné dans l'article *Nos régimes de retraite malmenés* (page 3) qu'un document produit par le Secrétariat intersyndical des services publics (SISP), et auquel la FIQ a collaboré, serait disponible sur le site Web de la Fédération sous peu. La diffusion de ce document, qui s'intitule *La retraite n'est pas un privilège*, sera finalement retardée à l'automne!

En attendant, vous pouvez néanmoins consulter, sur le site Web de la FIQ, le dernier numéro du bulletin d'information *Force publique* paru au printemps afin d'y lire le dossier retraite! Le tout se retrouve sous l'onglet « Force publique (SISP) » dans « Documents et publications ».